

Ecole de pêche de la vallée des gaves

Atelier pêche nature

(union des AAPPMA du bassin des gaves)

Projet pédagogique

Introduction :

La sensibilisation, la transmission et le partage sont au cœur de notre projet pédagogique.

L'éducation et le savoir transmis aux jeunes générations sont pour nous incontournables aujourd'hui dans notre vision de la pêche moderne et de la protection des milieux aquatiques. Conscients des bouleversements qui s'opèrent et qui affectent nos cours d'eau, nous sommes convaincus qu'un travail de prévention est utile et nécessaire. Nous accordons une grande importance à protéger nos partenaires de jeux et l'environnement dans lequel nous évoluons.

Finalité :

Apporter aux jeunes pêcheurs les outils nécessaires pour les rendre autonomes, passionnés et responsables.

Objectifs :

1. Développer des connaissances sur les différentes espèces de poissons et milieux aquatiques
2. Développer des connaissances sur les différentes techniques de pêche. (Toc et Mouche)
3. Développer des connaissances sur le fonctionnement de la pêche de loisir en France
4. Adopter une attitude éco-responsable
5. Favoriser l'entraide entre les participants

Sous objectifs :

1. 1 : Savoir identifier les espèces de poissons et leurs principales caractéristiques. (régime alimentaire, comportement).
 - 1.2 : Reconnaître les spécificités des différents milieux aquatiques
 - 1.3 : Découvrir ou redécouvrir le cycle de l'eau et la vie aquatique.

2. 1 : Savoir identifier le matériel en fonction de la technique.
 - 1.2 : Avancer vers l'autonomie dans chaque technique.

3. 1 : Sensibiliser au respect et à la protection de la nature en transmettant des connaissances sur l'environnement et les milieux aquatiques ainsi qu' à la pratique du « NO KILL ».

4. 1 : Faire preuve de bienveillance et d'empathie envers le groupe
 - 1.2 : Aider à la prise d'initiative et aux démarches autonomes.

Ecole de pêche de la vallée des gaves

Atelier pêche nature

(Union des AAPPMA du bassin des gaves)

Historique :

L'école de pêche de la vallée des gaves est le fruit du regroupement des 5 AAPPMA locales (association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques), appelé: Union du bassin des gaves.

Cet union est composée de :

- L'AAPPMA des pêcheurs Lourdais et du Lavedan (Lourdes-Argeles)
- L'AAPPMA des pêcheurs Barégeois (Luz)
- L'AAPPMA des pêcheurs Cauterésiens (Cauterets)
- L'AAPPMA le gave (Pierrefitte)
- L'AAPPMA du val d'Azun (Arrens)

A qui s'adresse l'école de pêche ?

A tous les jeunes, pêcheurs pratiquants ou non, souhaitant découvrir et ou se perfectionner à la pratique de la pêche de la truite (technique Toc et Mouche).
Agés entre 12 ans et 17 ans et dans la limite de 12 participants maximum.

Fonctionnement :

L'encadrement est confié à 2 moniteurs guides de pêche professionnels, diplômés d'état, travaillant sur le secteur.

Il est convenu que 10 sorties seront proposées aux adhérents sur un format de demi-journée.

Tout le matériel est fourni excepté une paire de botte ou waders et les vêtements adaptés à la pratique de la pêche.

Les enfants seront véhiculés par les moniteurs.

Le point de rendez vous se fera obligatoirement aux locaux de l'AAPPMA, 15 rue Lavoisier 65260 PIERREFITTE NESTALAS.

Les tarifs :

Adhésion à l'école de pêche : 100 €/personne, carte de pêche incluse*

*En cas de possession de la carte de pêche le tarif est réduit à 79€.

Les règlements se feront par cheque ou virement à l'ordre de l'union du bassin des gaves.

Séances et calendrier :

Les séances seront réalisées sur l'ensemble du territoire de chaque AAPPMA. En cas de mauvais temps les séances seront maintenues et réalisées en salle.

Un groupe de discussion « whatsapp » sera créé pour faciliter le partage des photos et informations diverses.

- Samedi 14 Mai 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 28 Mai 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 4 Juin 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 18 Juin 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 02 Juillet 2022 8h30 - 12h30
- Dimanche 10 Juillet 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 20 Août 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 27 Août 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 03 Septembre 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 10 Septembre 2022 8h30 - 12h30

Contacts :

Pierre Adrien GINESTE : 06-83-91-85-58

Clément LATAPIE : 07-89-49-72-20

Fiche d'inscription
École de pêche de la Vallée des Gaves
Atelier Pêche Nature
(créé par l'Union des AAPPMA du bassin des Gaves)

Représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

Je soussigné(e,es,s) :

Adresse(s) :

Téléphone

Père :

Mère :

Email :

Information sur l'enfant :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Dates des dix séances de l'école de pêche :

- Samedi 14 Mai 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 28 Mai 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 4 Juin 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 18 Juin 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 02 Juillet 2022 8h30 - 12h30
- Dimanche 10 Juillet 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 20 Août 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 27 Août 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 03 Septembre 2022 8h30 - 12h30
- Samedi 10 Septembre 2022 8h30 - 12h30

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Santé :

Joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique de la pêche et aux activités sportives et physiques en extérieur et milieu montagnard.

Merci de nous transmettre toutes informations utiles au corps médical et aux précautions à prendre si nécessaire :

Fiche d'inscription
École de pêche de la Vallée des Gaves
Atelier Pêche Nature
(créé par l'Union des AAPPMA du bassin des Gaves)

Atteste sur l'honneur que l'enfant sait nager :

Si non, je considère que l'enfant peut quand même participer à l'activité :

Transport :

J'autorise l'enfant à être véhiculé pour les besoins du séjour par le véhicule des guides de pêche.

Assurance personnelle de l'enfant :

Joindre à la présente fiche une copie de l'attestation d'assurance type Extra scolaire. Il est possible de souscrire une assurance auprès de la compagnie d'assurance des moniteurs guides de pêche qui encadrent l'école (Lycéa - 1,70€/jour).

Je soussigné déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable des journées à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. Je déclare avoir pris connaissance des règles de sécurité, je dégage toute responsabilité des organisateurs et des animateurs au cas où l'enfant ne respecterait pas la réglementation des activités ou ne s'y présenterait pas.

Le(s) représentant(s) légal(aux) (signature et date précédées de la mention, lu et approuvé) :

Mention :

Date :

Signature :

Photo récente de l'enfant :

Règlement intérieur

École de pêche de la Vallée des Gaves

Atelier Pêche Nature
(créé par l'Union des AAPPMA du bassin des Gaves)

- Lors des marches pour se rendre sur les lieux de pêche et tout au long des séances de l'école de pêche, les consignes des encadrants doivent être respectées (ne pas courir, rester en file indienne sur les sentiers de randonnées, ne pas s'éloigner du groupe...).
- Être respectueux du matériels mis à disposition, des autres, petits et grands comprendre et appliquer les règles de sécurité et de bon fonctionnement d'une vie de groupe font partie des devoirs de l'adolescent dans le cadre de l'école de pêche.
- Respecter les locaux dans lesquels se déroulent les séances de l'école de pêche.
- Des règles de bons sens seront données concernant l'utilisation des téléphones portables.
- En cas d'accident ou de maladie lors de séance de l'école de pêche, les parents seront prévenus immédiatement ainsi que le médecin le plus proche ou les secours si nécessaire.

Mention :

Date :

Signature :

Autorisation de Droits à l'image École de pêche de la vallée des Gaves

Nous soussignés(es), (nom et prénom des parents et de l'enfant)
.....
.....autorisons, sans
réserve,

Pierre Adrien GINESTE et sa société : « PECHE PASSION PYRENÉES » et
Clément LATAPIE et sa société : « CLEM'EMOTIONSPÊCHE » ainsi que les AAPPMA
du bassin des gaves à disposer pleinement et irrévocablement des photographies et
autres images réalisées au cours des séances de l'école de pêche.

Il est entendu que les intervenants/encadrants s'interdisent expressément une
exploitations des photographies ou vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie
privée de l'enfant. Ni nom, ni adresse n'apparaîtront dans l'utilisation qui peut en être
faite.

Ces photos sont destinées à être reproduites, représentées et adaptées dans le cadre
de la promotion et le développement de l'activité pêche des dites structure.

Cette autorisation vaut pour le monde entier et sans limite de temps.

Par la présente, nous reconnaissons ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice
quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait àle

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé ».